



Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme
Centre National des Technologies de Production Plus Propre



Prévention de la pollution dans la
production des ciments en Algérie
Alger 16 Déc 2009





Centre National des Technologies
de Production plus Propre

Le ciment un matériau Vital, Capital Primordial, Essentiel, nécessaire!!!!!!

Avec tous les projets lancés en Algérie ces dernières années

- le secteur de l'habitat avec million de logement
- Le secteur des travaux publics avec le projet d'autoroute Est- Ouest ;
- Le secteur de l'hydraulique avec tous les barrages et les autres ouvrages
- Ce matériau essentiel, capital, vital, important, primordial, nécessaire, fondamental (ce n'est pas les qualificatifs qui manquent)

La capacité de production installée

En Algérie ce secteur est représenté par deux opérateurs: l'un public et l'autre privé

- ✓ **Opérateur Public:** représenté par 12 cimenteries publics dont la capacité installée avoisine **11.500.000 T/AN**
- ✓ **Opérateur privé:** ORASCOM- LAFARGE représenté par deux cimenteries dont la capacité installée est de 6,500.000 T/AN
- ✓ **Les deux opérateurs disposent d'une capacité installée de 18.000.000 T/AN**



La quantité de ciment produite en Algérie

Année 2008

- ✓ La quantité de ciment produite par les 14 cimenteries (les 12 du secteur publics et les 02 du secteurs privé avoisine les **17 millions de Tonnes/an**. Avec 11,5 millions pour le secteur public et 5,6 million pour le secteur privé.

Premier trimestre 2009

- ✓ La quantité produite par les 14 cimenteries est de 5,4 million de T/AN dont 3,4 Tonnes par le secteur public et 02 millions de tonnes par le secteur privé.



Les projets secteur public !!!!

Visent une production de 20 millions de Tonnes/an pour les cinq années avenir

- ✓ Projet de réalisation d'une cimenterie à Djelfa.
- ✓ Deux autres projets seront mis en place par Sonatrach et des partenaires Étrangers.
- ✓ Le marché sera stabilisé avec l'importation de 01 million de Tonnes pour l'année 2009.



La demande National de Ciment comment l'évaluer!!!

- ✓ En 2009 un comité composé par:
- ✓ Ministère du commerce,
- ✓ Ministère des travaux publics,
- ✓ Ministère de l'hydraulique,
- ✓ Ministère de l'habitat et
- ✓ L'ISGP

**ce comité a pour mission de discuter avec
les différents maîtres d'ouvrages pour
estimer la demande en fonction des
besoins nationaux**

Les contrat de performance environnementale (CPE)

- Un engagement mutuel et participatif du MATET et de l'entreprise
- Le CPE vise la promotion, la définition et la mise en œuvre de mesures volontaires de dépollution et de protection de l'environnement en concertation avec le MATET.

Les entreprises de Production des ciments ayant signe des CPE

Nom de l'entreprise	Date de signature du CPE
Cimenterie de Rais Hamidou	25/07/2007
Cimenterie de Meftah (Blida)	06/12/2005
Cimenterie de Ain-Touta (Batna)	23/12/2001
Cimenterie Hdjar Soud de Skikda	13/04/2002
Cimenterie de Ain-Kebira de Sétif	
Cimenterie de Hamma- Bouziane (Constantine)	13/04/2002
Cimenterie Ma Labiod de Tebessa	13/04/2002
Cimenterie de Saida	25/07/2007
Cimenterie de Zahana	25/07/07
Cimenterie de Beni-Saf	25/07/07



Centre National des Technologies
de Production plus Propre

Le CPE un engagement mutuel

➤ Les engagements du MATET:

1. Assister l'entreprise dans l'élaboration de ces objectifs stratégiques de production plus propre et de ses plans d'actions environnementaux
2. Faciliter l'accès à l'information en matière de technologies plus propres, de systèmes de gestion de l'environnement et de la réglementation
3. Assister l'entreprise dans la mise en œuvre de dispositif d'auto-contrôle et d'auto-surveillance des équipements anti-pollution
4. Faciliter l'échange d'expériences entre les entreprises



Centre National des Technologies
de Production plus Propre

Le CPE un engagement mutuel

- **Les engagements du Groupe Ciments**
 1. Aviser le MATET de l'état d'avancement de ces objectifs stratégiques en matière de dépollution et de son plan d'actions et l'inviter à venir constater la mise en œuvre de ces actions
 2. Mener des études, investigations et action jugées nécessaires pour réduire progressivement à des niveaux techniquement et économiquement viables, l'impact industriel sur l'environnement en lien avec ses différentes activités.
 3. Installation d'un mesureur de pollution au niveau de la voie humide et de la voie sèche pour le contrôle des valeurs limites (échéance 2010)



Centre National des Technologies
de Production plus Propre

Le CPE un engagement mutuel

- 4- Assurer le respect des valeurs limites des rejets atmosphériques afin d'être en conformité avec le décret N°06-138 du 15 Avril 2006 réglementant l'émission dans l'atmosphère de gaz, fumées, vapeurs, particules liquides ou solides ainsi que les conditions dans lesquelles s'exerce leur Contrôle **Tolérance aux valeurs limites anciennes installations**

Poussière < 50 mg/ Nm³

Oxyde de soufre < 750 mg/ Nm³

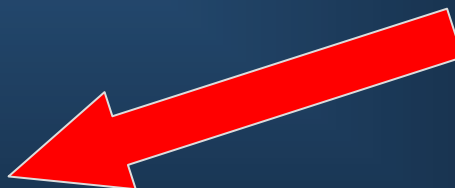
Oxyde de carbone 200 mg/ Nm³

Acide fluorhydrique 05 mg/ Nm³

Métaux lourds: 10 mg/ Nm³

Fluor : 10 mg/ Nm³

Chlorure: 50 mg/ Nm³





Centre National des Technologies
de Production plus Propre

Le CPE un engagement mutuel

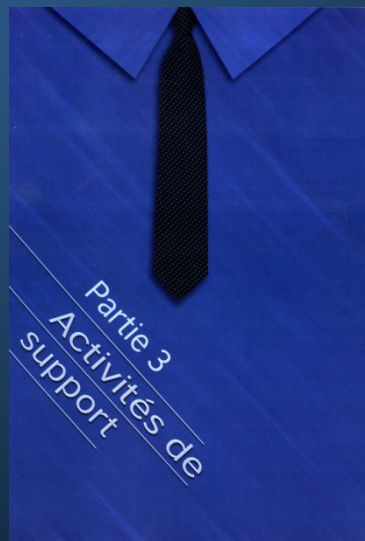
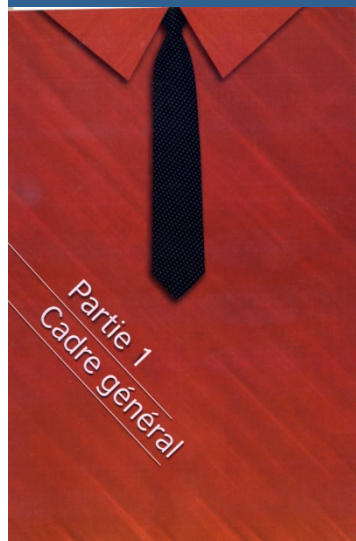
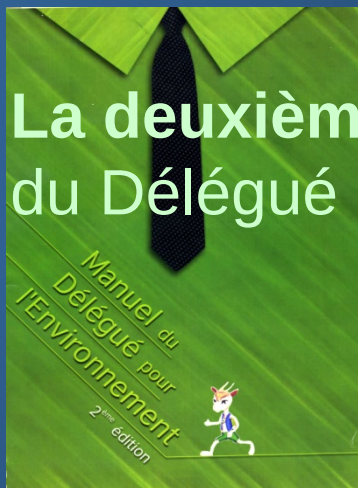
- 5- Aménagement d'une décharge pour les déchets inertes
- 6- Aménagement d'un local pour le stockage des huiles askarels conformément à la réglementation en vigueur
- 7- Insonorisation des ateliers





Centre National des Technologies
de Production plus Propre

La deuxième version du Manuel une **référence** du Délégué pour l'environnement



**Le CNTPP invite en Mars 2008, les entreprises, le MATET,
les DEW aux ateliers relatifs à l'actualisation de la
première version du Manuel du DE**

LA RECONNAISSANCE

Troisième (02) prix de
l'environnement pour
l'année 2008

